

pas des moyens qu'il faut pour réduire les crédits au minimum. Et ainsi se poursuit le gaspillage.

On veut nous faire croire qu'on songe à l'économie. Il reste que le nombre des fonctionnaires a augmenté de 10,000 entre le mois d'octobre 1953 et le mois d'octobre 1954. Sans doute en existe-t-il beaucoup dont les services sont mal rémunérés. Mais il reste que pour montrer que c'est en augmentant leur nombre qu'il faut régler le problème des fonctionnaires, il faudra d'autres preuves que celles que nous a déjà données le Gouvernement.

Le sixième problème dont le ministre ne s'est même pas occupé dans son budget est celui des droits de succession. La loi sur les droits successoraux a grandement besoin qu'on la revise. Le 6 avril 1954, M. Abbott disait dans son exposé budgétaire, ainsi qu'en témoigne la page 3923 du hansard: "Il y a lieu de reviser notre loi relative aux droits successoraux."

Il a ensuite dit qu'on s'était efforcé de reviser d'autres lois fiscales et qu'il avait demandé aux fonctionnaires des trois ministères intéressés, les ministères des Finances, du Revenu national et de la Justice, d'entreprendre la refonte de la loi et d'obtenir les vues des personnes compétentes en la matière. On nous a donné à entendre qu'un nouveau bill serait présenté en deça d'un an mais le ministre actuel nous annonce aujourd'hui qu'il n'a pas terminé le travail et qu'il faudra attendre un an encore la moindre retouche, la moindre révision relativement à cette loi qu'il est si impérieux de reviser sans retard.

En septième lieu, l'exposé budgétaire ne tient pas compte des problèmes provinciaux et municipaux. En particulier, il ne fait rien pour réduire la taxe de vente qui frappe les denrées achetées par les municipalités et les commissions scolaires. Par exemple les achats effectués par nos commissions scolaires représentent un double fardeau lorsqu'ils sont frappés par la taxe de vente. Les contribuables provinciaux et municipaux doivent acheter d'abord les objets en cause puis acquitter la taxe que le gouvernement fédéral ajoute, ce qui accroît leur fardeau.

En huitième lieu, le Gouvernement n'a rien fait pour donner suite aux demandes des organisations de bien-être social relativement à la suppression de la taxe de vente qui frappe les achats de denrées dont elles se servent dans leur travail.

En neuvième lieu, le budget se désintéresse des problèmes spéciaux que posent certaines industries péréclitantes, celles des textiles et des appareils électriques en particulier.

Dixièmement, il ne s'est pas attaqué au problème d'assurer des exemptions au titre

[M. Fleming.]

des versements qu'effectuent des groupements reconnus de travailleurs indépendants en vertu d'un régime de pension.

Onzièmement, il ne s'est pas attaqué à la façon absurde dont les finances de la Société Radio-Canada sont administrées à l'heure actuelle en lui cédant le produit global des impôts indirects frappant la vente des téléviseurs et des radios, ainsi que des lampes de ces appareils. Douzièmement, il ne s'est pas attaqué au problème découlant du fait qu'on enlève à la source plus d'impôts aux salariés qu'on ne le devrait et plus de la moitié d'entre eux doivent demander que le fisc leur rende des trop-perçus. Le moment est venu d'affronter ce problème.

Treizièmement, le Gouvernement ne s'est pas attaqué au problème que pose la confiscation de biens et la saisie-arrêt qu'autorisent les lois d'imposition, vu que l'État s'attribue des pouvoirs qui vont bien au delà des méthodes légales du recouvrement.

Quatorzièmement, après avoir reconnu que les dispositions de nos lois d'imposition sont complexes (dans un discours prononcé il y a quelques mois), le ministre n'a pas pris note de ce problème. Nous attendrons avec intérêt le projet de loi qu'il présentera à cet égard pour modifier la loi.

Quinzièmement, le Gouvernement n'a pas réglé le problème du déficit qu'accuse la caisse de la sécurité de la vieillesse, si ce n'est pour l'année écoulée. Nous continuons à vivre au jour le jour, à prétendre qu'il s'agit d'un régime à participation. Voilà les quinze des lacunes du budget à signaler.

Je tiens à dire, et ce sera mon dernier mot, qu'au sujet de la Commission royale proposée aux fins qu'a mentionnées le ministre, c'est-à-dire "l'étude des perspectives économiques" du pays, nous savons fort bien, même si nous ne nous opposons nullement à la création d'une Commission royale à une telle fin, que c'est le Gouvernement qui en choisira les membres et que le succès de cette étude dépendra pour une bonne part de ce choix. En tout cas, la tâche dévolue à la Commission n'enlève nullement au Gouvernement l'obligation de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent en face des problèmes urgents. Une étude qu'aurait pu entreprendre la Commission, et que nous demandons depuis des années, c'est celle de l'efficacité du régime actuel.

Et voilà pourquoi on nous a présenté un budget qui, à mon avis, équivaut à un budget de miettes, qui ne tient aucun compte des problèmes urgents au Canada. La loyale opposition de Sa Majesté se fera un devoir de continuer à insister sur l'adoption des remèdes qui s'imposent et à demander que le Gouvernement allège le fardeau qu'il ne cesse d'imposer à la population.